

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À la première phrase de l'alinéa 257, après le mot :

« sports »,

insérer les mots :

« , aux pratiques physiques artistiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement de rédaction proposent de compléter les termes de « sports » car il ne recouvrent pas l'ensemble des pratiques sociales (danse, arts du cirque..). Tel est l'objet de cet amendement.